



pret bancaire en fonction des parts sci ?

Par **lovlov**, le **07/01/2010** à **22:36**

Bonjour. Nous voudrions acheter avec ma fille qui est etudiante en alternance et qui vit chez nous un appartement en sci et le mettre en location. Nous voudrions egalement qu'elle soit gerante majoritaire mais elle ne gagne que 1000 € par mois (etudiante) ce qui en realite n'est que de l'argent de poche vu qu'elle n'a pas de charge. Alors ma question est : sachant qu'en principe on ne devrait pas avoir de pb de pret, on voudrait qu'elle ait 90% des parts. Mais compte tenu de ses revenus et bien que nous soyons derriere est-ce possible? puis-je creer la sci dans cet optique ou bien les banques vont-elles nous demander de reduire ses parts en fonction. En fait j'aurais voulu eviter de faire une cession des parts par la suite et qu'elle ait directement 90%?
merci de vos reponses